



Démarche : Demande de modification ou de prolongation de votre d'ICPE

Organisme : Direction de l'environnement

## Identité du demandeur

Email

**Etablissement**  
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

**?** Modification d'une ICPE concerne:

Le changement de gérant ou d'exploitant : doit être déclaré à la Direction de l'Environnement (DIREN) dans le mois suivant la prise en charge de l'exploitation.

La modification des conditions d'exploitation : toute modification notable des conditions ayant prévalu lors de la mise en service doit être portée à la connaissance de la DIREN avant sa réalisation.

Le changement de classe ou ajout de rubrique : si la modification entraîne un changement de régime (par exemple, passage d'une ICPE de 2<sup>e</sup> classe à une ICPE de 1<sup>ère</sup> classe) ou l'ajout d'une nouvelle rubrique, une nouvelle demande complète doit être déposée.

**?** Renouvellement d'une autorisation temporaire ICPE (6 + 6 mois)

En cas de besoin de prolonger l'exploitation temporaire d'une ICPE (centrale à béton, extraction...), vous devez formuler une demande de renouvellement 6 mois avant l'échéance de l'autorisation initiale, pour une durée de 6 mois supplémentaires, et ce, une seule fois<sup>?</sup>

**?** Prolongation d'une autorisation permanente ICPE (jusqu'à 2 ans)

Lorsque l'autorisation permanente n'a pu être pleinement mise à exécution dans les délais (retards techniques, météo, approvisionnement...), la réglementation permet de solliciter une prorogation de 2 ans maximum, sur présentation d'un motif justifié (cas de force majeure), et à condition de déposer la demande avant que l'autorisation ne devienne caduque (absence d'exploitation depuis deux ans)

**?** Cessation d'activité d'une ICPE

En cas d'arrêt définitif de votre activité, une procédure spécifique de cessation d'activité doit être suivie.  
Réhabilitation du site : réalisez les travaux nécessaires pour remettre le site dans un état compatible avec son usage futur.

---

**?** Points importants

- Respect des prescriptions : les installations doivent se conformer aux prescriptions techniques définies par arrêté.
- Sanctions : l'exploitation sans autorisation peut entraîner des sanctions administratives et/ou pénales.

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de l'environnement font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'instruction des demandes de modifications d'autorisations d'exploiter une installation classées. Le traitement de ces données est nécessaire pour accéder à votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

## Demande de modification ou de prolongation de votre d'ICPE

Elles sont à destination de la Direction de l'environnement ainsi que des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à les connaître, conformément aux dispositions du code de l'environnement de la Polynésie française, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales. Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités disposent, dans l'exercice de leurs missions, d'un droit de communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douane...).

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : B.P. 4562 - 98713 Papeete Tahiti, Immeuble TNTV, Putiaoro, Mission, ou par courrier électronique : secretariat.diren@administration.gov.pf.

### Pour vous ?

Est-ce que l'autorisation est pour votre entreprise ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Entité mandataire

Mentionner le bureau études.

### Téléphone mandataire

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Mandat ou document signé autorisant la demande

Joindre un document signé autorisant la demande.

## Demandeur de l'ICPE

### Civilité du représentant

Mme

M.

### Nom prénom du représentant

de l'activité ICPE (directeur, gérant...)

### Téléphone

Personne à contacter pour information sur le dossier

### N° TAHITI de l'établissement

Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

## Demande d'autorisation

### Arrêté initial

ex : arrêté n° 12271/MCE/DIREN autorisant la SAS BOYER CONSTRUCTION TAHITI à installer et exploiter temporairement

## Demande de modification ou de prolongation de votre d'ICPE

(6 mois) une centrale d'enrobage de bitume à chaud et de groupes électrogènes à MAEVA, commune de HUAHINE, établissement de la première classe des installations classées pour la protection de l'environnement

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre arrêté initial

(autorisation l'ICPE) <https://lexpol.cloud.pf/>

### Modification

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Renouvellement

(issue d'une demande temporaire)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Prorogation

(issue d'une demande permanente)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Objet de la prorogation

Prorogation (issue d'une demande permanente)

### Motif de la demande

Motif de la demande de prorogation

### Durée en mois de la prorogation

(ex: pas plus de 24 mois)

### Objet du renouvellement

Renouvellement (issue d'une demande temporaire)

## Demande de modification ou de prolongation de votre d'ICPE

### Durée en mois du renouvellement

ex: arrêté parution au JOPF + 6 mois = 6

### Y-a t'il un ajout de rubrique ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Ajout de rubrique

Vous devez reposer un nouveau dossier via : <https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/de-demande-complete-d-une-icpe-1ere-et-2eme-classe>

### Description de la nature de l'activité

(ex: Entrepôts de stockage : marchandises diverses, hydrocarbures, produits chimiques.

Ateliers de maintenance : réparation de véhicules, menuiserie.

Installations industrielles : concassage de matériaux, centrales d'enrobage.

Élevages et aquaculture : fermes aquacoles, élevages de volailles ou de porcs.

Stations-service : distribution de carburants.)

### Modification de l'arrêté

Les conditions fixées par arrêté : Prescriptions relatives à l'exploitation , prescriptions relatives à la protection de l'environnement , prescriptions relatives à la protection incendie...)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Le gérant

Les conditions fixées par arrêté

### Nom et prénom

Du nouveau gérant

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre pièce justificative du changement de gérant

### Conditions concernés par le changement

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Information complémentaire